



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

n° 17 – janvier 2011

*Variétés et diffusion du français dans
l'espace francophone à travers la
chanson*

Numéro dirigé par Michaël Abecassis et
Gudrun Ledegen

SOMMAIRE

- Michaël Abecassis, Gudrun Ledegen : *Variété et diffusion du français dans l'espace francophone à travers la chanson.*
- Michaël Abecassis : *From sound to music : voices from old Paris.*
- Sofiane Bengoua : *L'usage du français au travers des comptines dans deux zones périurbaines en Algérie.*
- Belkacem Boumedini, Nebia Dadoua Hadria : *Emprunt au français et créativité langagière dans la chanson rap en Algérie : l'exemple de T.O.X., M.B.S et Double Canon.*
- Adeline Nguéfak : *La chanson camerounaise comme lieu d'expression et de construction de nouvelles identités linguistiques.*
- Prisque Barbier : *Place et rôles de la chanson dans la dynamique sociolinguistique ivoirienne.*
- Joëlle Cauville : *La Marseillaise, ses variantes et ses parodies : leçon d'humour à la française !*
- Patricia Gardies, Eléonore Yasri-Labrique : *Mise en portée, mise à portée... utilisations didactiques de la chanson en FLE.*
- Marine Totozani : *Petit niveau cherche chanson... La chanson francophone plurilingue en classe de langue.*
- Amy J. Ransom : *Language choice and code switching in current popular music from Québec.*

Compte-rendu

- Fabienne Leconte : AUGER Nathalie, 2010, *Elèves nouvellement arrivés en France – Réalités et perspectives pratiques en classe*, préface de J-L Chiss, Editions des archives contemporaines, Paris, 152 pages.

LA MARSEILLAISE, SES VARIANTES ET SES PARODIES : LEÇON D'HUMOUR A LA FRANÇAISE !

Joëlle CAUVILLE

Saint Mary's University (Nouvelle Ecosse, Canada)

J'enseigne deux cours de culture française dans une université anglophone de Nouvelle-Ecosse : l'un est au niveau intermédiaire : *Introduction à la culture française* et l'autre est au niveau supérieur et s'intitule : *La France en chanson*. La province de Nouvelle-Ecosse est anglophone, mais elle compte une population acadienne importante¹. Toutefois comme le Canada est un pays bilingue où le français est la seconde langue officielle, la plupart de mes étudiants anglophones font l'apprentissage non pas du français « Langue étrangère » (FLE) mais du français « langue seconde ». Cette différence est importante car elle implique un autre rapport à la langue française et à la culture francophone. Ainsi, bon nombre de mes apprenants ont suivi des programmes d'immersion² dès l'école maternelle et possèdent généralement des compétences linguistiques supérieures à l'étudiant de FLE, du moins à l'oral. Toutefois la culture française reste pour eux un domaine vierge à découvrir, différent de tout ce que le Canada offre de « francophone » : québécois, acadien, franco ontarien, franco manitobain, etc. Dans le cadre du second cours *La France en chanson*, la chanson n'est pas utilisée comme une illustration ou une introduction à une éventuelle structure grammaticale mais comme un véhicule culturel. Etudiants et professeur se penchent bien évidemment sur son rôle dans notre vie et sur le fait qu'on la perçoive tantôt comme un art mineur, tantôt comme un art majeur, comme en attestent les citations suivantes, émanant de gens du métier :

Pour moi la chanson est un art primaire, au sens littéral du terme ; en dehors du dessin dans une grotte comme Lascaux, la première expression artistique devait être la chanson, une berceuse, une voix directement perçue. (Yves Duteil)

Ce que je dis est élitiste mais juste : il n'y a pas un art majeur que le public puisse admettre sans initiation. La chanson serait donc un art mineur ? Pour les mineures ! Avec « es » à la fin. Je me suis démerdé avec ça et je n'ai pas trop écrit de conneries. (Serge Gainsbourg)

C'est un peu d'air du temps qui est pris comme ça en raccourci, et qui est là pour piéger une sensibilité de l'époque. C'est un mode de communication qui court-circuite le cerveau et qui s'adresse à la peau, aux sens...En trois minutes, il y a des fois, autant de

¹ Pour comprendre la place de l'Acadie en Nouvelle-Ecosse, consulter le site internet suivant : <http://cyberacadie.com/index.php/?diaspora/Nouvelle-Ecosse.html>

² Afin d'encourager le bilinguisme au pays, des programmes d'immersion en français ont été introduits dans les écoles canadiennes dans les années 1970.

charge émotionnelle, intellectuelle que dans un long roman, si la chanson est réussie.
(Yves Simon)

La chanson est évidemment un art et même un super art puisqu'elle est formée de deux arts ! Ensuite, je pense que c'est un facteur social extraordinairement important dans la vie d'un pays. C'est la mémoire d'un peuple. C'est quelque chose qui appartient intimement à l'Homme. (Marie-Paule Belle)

La chanson est dans le quotidien de chacun ; c'est sa fonction, sa force. Sociale, satirique, révolutionnaire, anarchiste, gaie, nostalgique... Elle ramène chacun de nous à son histoire. (Barbara, 1998 : 60)

Ce qui semble se dégager de ces points de vue variés et plus ou moins sérieux, c'est que la chanson, « art primaire », « art mineur » ou « super art », issue de deux arts incontestés que sont la musique et la poésie, a toujours rythmé notre existence, représente un apport affectif considérable dès le berceau (berceuses) jusqu'à la tombe (rites funéraires), et ce, quelles que soient notre culture et nos origines. En cela, elle participe de l'universel et de l'éternel, elle reflète et transcende notre humaine condition. Qu'elle fasse appel autant à notre intellect qu'à notre sensibilité lui confère un rôle unificateur, au-delà des âges, des différences d'éducation et des classes sociales. Pourtant, comme le soulignent certains artistes cités ci-dessus, la chanson, ancrée dans notre quotidien, est aussi représentative d'une époque, d'une société, d'un pays, d'une langue et donc, en cela, spécifique, parfois même sujette à la mode, au risque d'être rapidement « datée ». Sa nature est, pour le moins, fort ambivalente : les chansons sont à la fois oeuvres de circonstance et porteuses de thèmes éternels.

Que dire alors d'un hymne national tel que « La Marseillaise » ? Doit-on le considérer comme tout autre chanson ? Représente-t-il au contraire une catégorie à part, plus noble, plus permanente ? Que penser de ses parodies qui, humoristiques et satiriques, semblent lui faire perdre son panache initial ? Peut-on accepter qu'il change pour mieux s'adapter à la société dont il est censé être l'emblème ?

Choisir de s'arrêter, dans un cours de culture française essentiellement axé sur la société contemporaine, à un tel « objet » culturel issu de la fin du dix-huitième siècle pourrait paraître conventionnel, suranné et risqué. Or, il s'avère que son texte et son accompagnement musical sont d'une richesse culturelle et pédagogique extraordinaire, et que, aussi paradoxal que cela puisse paraître, son statut d'hymne national ne l'empêche pas de faire entrer l'humour dans la salle de classe. Pour quelles raisons ?

Le contexte historique

Un hymne national est généralement un chant patriotique, un poème lyrique à la gloire de la patrie, souvent choisi par le gouvernement en place pour l'usage officiel, bien qu'il puisse aussi s'imposer par l'usage. C'est au dix-neuvième siècle, avec l'émergence des nations, que les hymnes ont pris de l'importance en Europe. La majorité des hymnes nationaux sont à la fois des hymnes et des marches.

La Marseillaise correspond à cette définition. Elle fut écrite par Claude Joseph Rouget de Lisle, capitaine du Génie, alors en poste à Strasbourg, dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, à la suite de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche. Elle eut d'autres titres provisoires : *Chant de guerre de l'armée du Rhin*, *Chant de marche des volontaires de l'armée du Rhin* et *Chant de guerre des armées aux frontières*. Elle est finalement devenue *La Marseillaise*,

après avoir été adoptée par les troupes des Fédérés marseillais qui l'entonnèrent lors de leur entrée triomphale dans Paris, le 30 juillet 1792³.



Rouget de Lisle chantant la Marseillaise (1849), tableau d'Isidore Pils (1813-1875)

Elle n'est décrétée par la Convention « hymne national de la République française » que le 14 juillet 1795, devenant ainsi inextricablement liée à la prise de la prison de la Bastille, symbole de la chute de la royauté. Elle a été plusieurs fois interdite, sous l'Empire et La Restauration, et réhabilitée après la Révolution de 1830 et en 1879, sous la Troisième République. Durant l'Occupation allemande, elle résiste à la concurrence de *Maréchal, nous voilà*, lors du Gouvernement de Vichy, et devient le chant de La Résistance et de son chef, le Général De Gaulle. « Ce sont les accents de la Marseillaise, qui symbolisent la liberté retrouvée à la Libération de Paris, tout au long de la journée du 25 août 1944 »⁴.

C'est donc un chant, une chanson de circonstance pour stimuler le moral des troupes françaises, pour l'encourager à lutter contre l'envahisseur, qu'il soit autrichien ou hitlérien : les paroles en témoignent clairement, surtout le troisième couplet de la version originale⁵ :

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers !...

Ce n'est en aucun cas une exhortation à l'invasion d'autres territoires. Toutefois, ce qui choque dans les paroles de cet hymne est, selon Martine⁶ : « la rhétorique de la vengeance

³ Pour un historique complet de l'hymne national français, voir le site Internet de L'Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/Marseillaise/hymne.asp>, consulté le 20 février 2010.

⁴ *Ibid.*

⁵ Pour les paroles complètes de la Marseillaise, voir le site Internet : http://www.aly-abbara.com/voyages_personnels/france/marseillaise.html, consulté le 22 février 2010.

⁶ Joël Martine, 1998, tribune sur le site de Libération : <http://www.liberation.fr/tribune/0101252867-au-delà-du-sens-politique-et-historique-que-signifient-au-juste-les-paroles-de-notre-hymne-national-plongee-dans-des-pulsions-aussi-archaïques-qu-irrationnelles-les-fantasmes-de-la-marseillaise> (consulté le 4 janvier 2011).

glorieuse [l'emportant] notamment sur les références à l'amour de la liberté ». Il ajoute qu'il faut attendre le cinquième couplet (mais qui le connaît aujourd'hui ?) pour qu'enfin Rouget de Lisle « corrige un peu le tir » et arrête de diaboliser l'ennemi :

Français, en guerriers magnanimes
Portez ou retenez vos coups
Épargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous !

Ce qui nous paraît pourtant intéressant est le fait que se dessine clairement dans les paroles de cet hymne l'idéologie toute neuve de la Révolution française : l'idée de la souveraineté du peuple et le refus de soumission de ses « citoyens » que, dans le refrain, on exhorte à prendre les armes, pour défendre leur patrie. Ainsi la fin du troisième couplet :

Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

Sa création juste après la Révolution française qui se termine par l'exécution de Louis XVI en 1799 et l'abolition de la monarchie permet donc de présenter aux étudiants de « français, langue seconde » une page essentielle de l'histoire de France pour comprendre la démocratie française moderne, sans se lancer dans un cours d'histoire *ex cathedra*. On a ainsi l'occasion d'opposer les acquisitions de la lutte révolutionnaire comme l'abandon des privilèges, les idées de tolérance et d'égalité orchestrées par les grands philosophes, la mise en place d'une première Constitution (1791) à l'ancien régime féodal, sa monarchie de droit divin et ses trois ordres.

La comparaison avec d'autres hymnes nationaux

Plus que n'importe quelle autre discipline, l'enseignement de la culture d'un pays étranger quel qu'il soit comporte un enjeu idéologique délicat et complexe qu'il s'agit de dédramatiser en insistant d'emblée sur le fait que la compréhension d'un contenu culturel repose sur une analyse interculturelle. En effet, ni l'étudiant ni l'enseignant n'aborde l'étude d'une culture étrangère l'esprit vierge. Leur propre culture les amène à considérer celle des autres selon des schémas de perception personnels et ils doivent prendre conscience de la nature subjective de leur point de vue qui est généré par leur milieu socioculturel. C'est seulement à ce moment-là qu'ils seront capables de percevoir l'autre en tant que *sujet* culturel plutôt qu'*objet* culturel⁷.

Il paraît donc essentiel de demander aux étudiants d'établir des parallèles entre leur propre culture et d'autres qui leur sont familières et bien sûr, plus particulièrement celle qu'ils découvrent, en l'occurrence la culture française. Quoi de plus significatif que le choix d'un peuple de son hymne national ?

Ainsi ne peut-on s'empêcher par exemple d'entendre dans le premier couplet de l'hymne allemand *Deutschland, Deutschland über alles* ⁸ (« L'Allemagne doit dominer le monde », plutôt qu'« Allemagne, Allemagne avant toute chose »), ce désir d'hégémonie qui caractérise

⁷ Voir à ce sujet Cauville, 1996.

⁸ Je choisis cet exemple car il revient souvent en salle de classe où certains étudiants sont d'origine allemande, leurs familles provenant du comté germanique de Lunenburg, en Nouvelle-Ecosse.

la période hitlérienne⁹. Toutefois, comme on l'a déjà mentionné, en dépit de son exaltation pour une cause légitime, « la liberté chérie », l'hymne français a, lui aussi, été fortement critiqué pour son ton sanguinaire, sa violence, son désir de vengeance à l'égard de l'envahisseur : « Qu'un sang impur abreuve nos sillons ! ». Si on le compare à l'hymne canadien : « O Canada »¹⁰ ou à l'hymne acadien¹¹ (je rappelle que certains de mes étudiants sont acadiens, originaires de Nouvelle-Ecosse ainsi que de la province limitrophe du Nouveau-Brunswick¹²), on est frappé par leur référence à Dieu et à la religion. Ceci nous conduit à suggérer que là résiderait peut-être la raison de l'absence de parodie¹³ de ces hymnes et de manifestation de dérision à leur endroit.

Ce n'est pas le cas pour *La Marseillaise* plusieurs fois fustigée et dont il existe un grand nombre de versions parodiques, ce qui indiquerait que les Français pratiquent l'autodérision : ils osent s'attaquer à la chanson qui, par excellence, symbolise le patriotisme français. On a pourtant bien essayé de contrecarrer cet esprit frondeur. L'amendement du 23 janvier 2003 (dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure L.O.P.S.I), que le député UDF, Rudy Salles, a fait adopter à l'Assemblée Nationale, institua un nouveau délit : celui d'« outrage au drapeau tricolore et à l'hymne national ». Cet amendement entraîna moult divisions¹⁴, même s'il fut entériné à droite comme à gauche de l'hémicycle. Les syndicats de policiers, par exemple, doutèrent de pouvoir faire appliquer cette nouvelle disposition, où le prévenu est passible de 7500 euros d'amende et de six mois de prison, lorsque le délit est commis en réunion¹⁵.

Toutefois, ces parodies ne nous paraissent pas totalement en contradiction avec l'esprit initial de ce chant subversif et rebelle.

Le traitement parodique de *La Marseillaise*

Les parodies pullulent et semblent toutes contenir un degré plus ou moins important de subversion. Il faut toutefois distinguer le contexte parodique qui peut entourer l'hymne, de versions totalement neuves, parodies populaires qui adoptent l'air et la structure strophique de l'hymne national, mais ont un thème totalement différent. Ainsi le film de Jean Renoir, *La Grande Illusion* (1937) ou encore *La Marseillaise* adaptée en reggae de Serge Gainsbourg, dans lesquelles le refrain et le dernier couplet restés inchangés, illustrent un contexte parodique sans réécriture. Par contre, constituent de franches parodies *La Marseillaise des*

⁹ Ce premier couplet ainsi que le second a été abandonné au profit du troisième couplet, adopté comme hymne national de toute l'Allemagne réunifiée en 1991 : *Unité, droit et liberté // pour la patrie allemande ! // Tendons tous vers cela // fraternellement, avec le cœur et la main ! // Unité, droit et liberté // sont le gage du bonheur. // Prospère dans l'éclat de ce bonheur, // prospère, patrie allemande. (bis)*

¹⁰ Ô Canada! : Ô Canada! Terre de nos aïeux, // Ton front est ceint de fleurons glorieux! // Car ton bras sait porter l'épée, // Il sait porter la croix ! // Ton histoire est une épopée // Des plus brillants exploits. // Et ta valeur, de foi trempée, // Protégera nos foyers et nos droits. // Protégera nos foyers et nos droits.

¹¹ *Ave Maris Stella*, cantique catholique dédié à la Vierge Marie.

¹² Le Nouveau-Brunswick est la seule province ayant véritablement un statut bilingue au Canada (le Québec est francophone). Le caractère bilingue du Nouveau-Brunswick en fait une province unique au Canada, le bilinguisme de cette province étant garanti par la Constitution canadienne pour mettre ce territoire à l'abri des aléas politiques.

¹³ La parodie est « l'imitation burlesque d'une œuvre sérieuse [...] au sens figuré, une caricature, une contrefaçon ridicule, un travestissement ». *Le Nouveau Petit Robert*, 1996.

¹⁴ Pour Dominique Brault, secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche) : « cela dénote d'une société d'ordre moral, une volonté de tout contrôler, qui correspond à la logique d'ordre et d'encadrement du gouvernement. On affiche par des lois ce qui est socialement et politiquement correct ». Site Internet : <http://www.jdh-toulon.net/spip.php?article68>, mis à jour le 1^{er} septembre 2006, consulté le 22 février 2010.

¹⁵ C'est surtout lors de matchs de football que la Marseillaise a été sifflée, ce fut le cas par exemple lors du match France-Algérie le 6 octobre 2001.

femmes, version féministe, et *La Marseillaise des gourmands*, chanson à boire¹⁶. Il est intéressant de noter que ces deux textes pleins d'ironie et d'humour ont conservé chacun un aspect de l'hymne national : le premier, la révolte contre l'opresseur, en l'occurrence une rébellion « féministe » contre le système patriarcal, et le second, la terminologie destructrice et un certain lexique révolutionnaire (trembler, abreuver, détruire, citoyen, pur).

On s'arrêtera toutefois plus longuement sur le contexte parodique qui paraît plus signifiant et davantage porteur d'un certain discours idéologique français : avec la représentation cinématographique de Jean Renoir d'abord et avec l'interprétation de Serge Gainsbourg, ensuite.

La Grande Illusion (Jean Renoir, 1937)



Jean Gabin, Pierre Fresnay, Erich von Stroheim

Le film antimilitariste de Jean Renoir présente une image ambiguë de l'hymne national français. Rappelons brièvement le contexte de ce film : basé sur une histoire vraie, il relate l'évasion de soldats français d'un camp de prisonniers allemand durant la Première Guerre Mondiale. Dans ce camp, se retrouvent de nombreux détenus, de tous grades et issus de milieux sociaux variés. Ensemble, ils organisent différentes activités, partagent leurs maigres ressources et vivent au rythme des nouvelles de l'armée française qui prend et perd successivement des positions sur le front nord, notamment lors de la bataille de Douaumont (1916). Plus qu'un film de guerre, *La Grande Illusion* critique violemment la décadence des valeurs sociales et politiques de l'Europe à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Ce film

¹⁶ Ces parodies ont fleuri quelques années après la version originale (Luxardo, 1989). Voici un couplet tiré de chacun des deux exemples cités :

La Marseillaise des femmes : Allons, il faut que ça finisse ! // Messieurs, votre règne est passé ! // Il faut que ma voix retentisse, // Et sauve un sexe terrassé ! (bis) // J'en appelle à vous, Mesdames, // Aujourd'hui secondez-moi ! // Non, non, plus de faibles femmes. // Des hommes, brisons la loi ! // Rabla bla, bla, rabla bla. // *Refrain* : Tambour sacré de l'indépendance // Je bats l'appel à l'intelligence, // Rabla, bla, rabla, bla, Plus d'alarmes ! // Les hommes seront à nos genoux ! //

La Marseillaise des gourmands : Tremblez lapins, tremblez volaille ! // Ou bien prenez votre parti ! // Ne tremblez que dans nos entrailles // Pour apaiser notre appétit. (bis) // Tout est d'accord pour vous détruire, // Chasseurs et gloutons tour à tour. // Peut-être viendra-t-il un jour // Où c'est vous qui nous ferez cuire. // *Refrain* : A table citoyen ! // Vidons pinte et flacons ; // Buvons, buvons // Qu'un vin bien pur // Abreuve nos poumons ! //

fut interdit en Allemagne par le régime nazi, et en France par les Autorités d'Occupation, en 1940.

La scène¹⁷ à laquelle il est fait plus précisément allusion est celle où des prisonniers désœuvrés montent un spectacle de travestis. Ce dernier est interrompu par l'annonce d'un léger retrait, au front, des troupes ennemies et par conséquent, d'une relative victoire des alliés. La réaction toute patriotique de ces soldats déguisés en femmes est d'entonner *La Marseillaise*, oubliant leur accoutrement efféminé. Le message viril de l'hymne national français est donc en quelque sorte bafoué car le décalage entre ce que ses paroles représentent et la façon dont il est exécuté génère le rire des spectateurs. Il subsiste pourtant qu'en dépit de l'humour et du pacifisme du cinéaste, le chant est de nouveau entonné pour manifester le refus de l'envahisseur et applaudir sa déroute. Au-delà du décalage comique évoqué plus haut, l'hymne national français demeure la chanson rassembleuse de tous les détenus, toutes nationalités confondues, pour exprimer leur désir de liberté et de justice.

La version Reggae de Serge Gainsbourg

La Marseillaise en Reggae : *Aux Armes et cætera*, enregistrée, en 1979, par Serge Gainsbourg fut dénoncée comme une profanation. Aujourd'hui tout le monde s'accorde à dire que le scandale naquit de la réputation anticonformiste du chanteur qui avait présenté ainsi au journal *Libération* sa relecture de l'hymne national :

« *La Marseillaise* » est la chanson la plus sanglante de toute l'histoire. « *Aux armes, et cætera* », c'est en quelque sorte le tableau de Delacroix où la femme à l'étendard, juchée sur un amas de cadavres rasta, ne serait autre qu'une Jamaïcaine aux seins débordant de soleil et de révolte, entonnant le refrain érotique héroïque.¹⁸



La Liberté guidant le peuple (1830), tableau d'Eugène Delacroix (1798-1863)¹⁹

Il n'empêche que ce scandale souleva le problème de l'autonomie du champ de la production culturelle. Qui fut insulté et pour quelles raisons ?

D'abord, l'éditorialiste et futur académicien, Michel Droit qui, dans le *Figaro Magazine* du 1^{er} juin 1979, rédigea une violente diatribe contre ce qu'il nomma « l'odieuse chienlit [...] Une profanation pure et simple de ce que nous avons de plus sacré ». Révolté par cette version de l'hymne national, il s'emporta jusqu'à la limite de l'antisémitisme, insinuant que Gainsbourg d'origine israélite faisait du tort aux autres Juifs. Michel Droit utilisa d'ailleurs dangereusement le mot « coreligionnaires », terme qui rappelle étrangement la propagande allemande antisémite sous l'Occupation. Il reprocha à Gainsbourg d'ouvrir la porte à un regain d'antisémitisme, en déformant la version originale de *La Marseillaise*. La controverse,

¹⁷ Voir extrait : http://www.dailymotion.com/video/x1y4f4_la-grande-illusion-marseillaise_shortfilms

¹⁸ Extrait de *Libération* repris dans Verlant, 2000.

¹⁹ Tableau réalisé suite aux « Trois Glorieuses », émeute révolutionnaire qui chassa le roi Charles X, remplacé par Louis-Philippe. C'est à ce tableau que fait allusion Serge Gainsbourg.

rapidement phénoménale, apporta paradoxalement une certaine notoriété au chanteur. L'album²⁰ devint d'ailleurs disque de platine en quelques mois.

Serge Gainsbourg, injurié, répondit deux semaines plus tard par un article intitulé « On n'a pas le con d'être Droit » paru dans *Le Matin-Dimanche* : « Peut-être Droit, journaliste, homme de lettres, de cinq, dirons-nous, [...] croisé de guerre 39-45 et croix de la Légion d'honneur dite « étoile des braves », apprécierait-il que je mette à nouveau celle de David que l'on me somma d'arborer en juin 1942 noir sur jaune et ainsi, après avoir été relégué dans mon ghetto par la milice, devrais-je y retourner, poussé cette fois par un ancien néo-combattant ? »²¹.

Ensuite, en septembre 1979, une séance de dédicace du disque est annulée à Marseille sous la pression de l'Association des Anciens Combattants et de l'Union Nationale des Parachutistes (UNP). En janvier 1980, alors qu'il doit chanter à Strasbourg, Gainsbourg est menacé d'en être physiquement empêché par des parachutistes épaulés par la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. C'est alors que le chanteur a l'idée géniale d'interpréter la version classique de l'hymne nationale *a capella* devant un public debout et des militaires qui, venus pour en découdre, doivent se résigner au garde-à-vous.

Ce qui se dégage de ces réactions négatives, dans un contexte post-colonial, est qu'en « métissant » l'hymne national d'un ancien peuple colonisateur, en le faisant chanter par des voix féminines africaines (les choristes de Bob Marley) sur un rythme jamaïcain, Gainsbourg se réapproprie la Marseillaise comme chant de révolte contre l'envahisseur, en l'occurrence l'impérialisme colonial. Ce n'est pas lui qui a détourné la Marseillaise de sa signification mais bien ceux qui, au nom de la patrie, ont annexé des colonies, en ont profité et surtout se sont opposés à leur souhait d'indépendance. Le chanteur est donc fidèle à l'idéal révolutionnaire de liberté et de lutte contre l'envahisseur que la Marseillaise représentait initialement.

Pour une version plus pacifiste des paroles de *La Marseillaise*

En 2003, Le Ministère des Affaires Etrangères a fait paraître une compilation fort intéressante, intitulée : *La Marseillaise de Rouget de Lisle*²². En plus d'en retracer l'histoire, les portraits, les orchestrations officielles, une partie du DVD est consacrée à « la Marseillaise revue et corrigée ». Débutant par l'émouvante prestation de la jeune savoyarde à l'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville, en 2002, ce chapitre du DVD fait prendre conscience de façon éclatante du message belliqueux et sanglant des paroles de l'hymne national français. Les témoignages de la rue mais aussi de personnalités telles que Jean Toulat qui, avec l'Abbé Pierre, avait publié un ouvrage intitulé : *Pour une Marseillaise de la fraternité* (1992) confirment le sentiment général que de cet hymne dont la musique dynamique et enthousiasmante est peut-être la plus connue au monde, il faut impérativement changer les paroles pour que les enfants de l'école publique française puissent d'abord en comprendre le message et surtout être édifiés par son contenu de paix et d'entraide des peuples.

Voici deux exemples de *La Marseillaise* revue et corrigée. La première est signée Armand Thuair²³ :

²⁰ *Aux armes et caetera*, album paru en 1979 dont la chanson éponyme est tirée.

²¹ Site Internet : [http://wapedia.mobi/fr/Aux_armes_et_caetera_\(chanson\)](http://wapedia.mobi/fr/Aux_armes_et_caetera_(chanson)) (consulté le 22 février 2010). En avril 2010, un nouvel exemple d'outrage aux symboles de la République (une photographie issue d'un concours organisé par la FNAC représentait un homme s'essuyant le postérieur avec le drapeau tricolore) a donné lieu à un article très complet de Collin A. dans le *Nouvel Observateur* (Collin, 2010 ; Monnin, Bui, 2010).

²² « La Marseillaise de Rouget de Lisle », Ministère des Affaires Etrangères, 2003. (CD audio et DVD)

²³ Voir le DVD de *La Marseillaise de Rouget de Lisle*, opus cit. Voir à propos de cette version Riding, A., 1992.

Allons enfants de la patrie
 Chantons en chœur la liberté
 Liberté, liberté chérie.
 Tes remparts sanglants sont tombés (bis)
 Être Français, ah! Quelle chance!
 Soyons fiers de notre drapeau
 Un jour sur la terre de France
 Tous les droits choisirent leur berceau.
 Ensemble citoyens
 Marchons main dans la main.
 Chantons, chantons
 Que nos chansons
 Fassent taire tous les canons.

La seconde version, à notre avis moins dramatique dans le choix de son registre, nous vient du chanteur néo-zélandais, Graeme Allwright²⁴ qui s'est également déclaré choqué par les paroles de l'hymne national français et qui, ayant adopté la France comme sa nouvelle patrie, a non seulement fait circuler une pétition en faveur d'un changement mais a apporté sa contribution en 2005:

Pour tous les enfants de la terre
 Chantons amour et liberté.
 Contre toutes les haines et les guerres
 L'étendard d'espoir est levé
 L'étendard de justice et de paix.
 Rassemblons nos forces, notre courage
 Pour vaincre la misère et la peur
 Que règnent au fond de nos cœurs
 L'amitié, la joie et le partage.
 La flamme qui nous éclaire,
 Traverse les frontières
 Partons, partons, amis solidaires,
 Marchons vers la lumière.

En conclusion, qu'elle fût revendiquée, pillée, brocardée, caricaturée ou corrigée, *La Marseillaise* reste un chant incontournable, symbolisant l'esprit gaulois et la République française. Malgré l'ambiguïté du message qu'elle véhicule – cette revendication de liberté exprimée dans des paroles belliqueuses, presque intolérables –, la marche de Rouget de Lisle a réussi à traverser les régimes, épouser les soubresauts de l'histoire. Son aventure se confond avec les origines de la France contemporaine et c'est pour cette raison qu'elle est une mine d'informations dans un cours de culture française en langue seconde. Elle est l'archétype de toute chanson : chant de circonstance, elle est devenue un classique – parfois contesté – du peuple français et un classique incontesté de tous les peuples.

A la différence de « God Save The Queen » [...], « La Marseillaise » non seulement appartient à plus d'un peuple, mais à l'intérieur de son propre pays se poursuit le débat idéologique entourant son identification à telle ou telle classe sociale, tel groupe politique ou tel autre. Née « Hymne à la liberté », instantanément reconnue partout, exportée, empruntée, son statut égale en émotion celui de « L'Internationale ». Mélange

²⁴ © 2005, Graeme Allwright - Sylvie Dien. Site Internet : <http://www.chanson-libre.net/la-marseillaise/paroles-marseillaise.htm> (Consulté, le 28 février 2010)

hybride de ferveur populaire et d'art officiel, nul autre chant national ne s'est accru, au cours des ans, d'autant [...] d'interprétations diverses, nul n'a suscité et ne suscite encore de polémiques aussi animées... (Coquet 1993)

On peut toutefois se demander, si, dans la France multiculturelle d'aujourd'hui, particulièrement pendant ce grand débat sur l'identité nationale si controversé par la majorité des Français, *La Marseillaise*, tout comme le drapeau tricolore, symboles Républicains²⁵ remplissent toujours le rôle fédérateur qui leur est imparti et survivront au bouleversement de la société française²⁶.

Bibliographie

- BARBARA, 1998, *Il était un piano noir... Mémoires interrompus*, Fayard, Paris.
- BRUNSCHWIG C., CALVET L.-J., KLEIN J.-C., 1981 (1972), *Cent ans de chanson française 1880-1980*, Seuil, Paris.
- CAUVILLE J., 1996, « Introduction à la culture française (10^e-12^e années) », Actes du 19^e Congrès annuel de l'Association canadienne des professeurs d'immersion (Halifax, 2, 3, 4 Novembre 1995), dans *Le Journal de l'Immersion*, vol. 20, n° 1, Association Canadienne des Professeurs d'Immersion, Ottawa, pp. 38-42 <http://media.edimage.ca/acpi/pdf/journaux/V20N1.pdf> (consulté le 4 janvier 2010).
- COLLIN A., 2010, « Outrage au drapeau : Gainsbourg et la Marseillaise », dans *NouvelObs.com*, Voir <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/politique/20100426.OBS3032/outrage-au-drapeau-gainsbourg-et-la-marseillaise.html>, consulté le 4 janvier 2011.
- COQUET F., 1993, « Aux Ecrans citoyens : *La Marseillaise* au cinéma », dans *French studies*, Oxford University Press, Oxford, pp. 295-302. Site Internet : fs.oxfordjournals.org/cgi/reprint/XLVII/3/295.pdf (consulté le 4 janvier 2011).
- GODEAU M., TOURNE P., 1999, *Sur l'air du temps. 30 chansons qui ont changé la France*, Editions Jean-Claude Lattès, Paris.
- LESPRIT B., 2006, « Gainsbourg métisse "La Marseillaise" », *Le Monde*, 31.08.06 <http://jazzitude.forumactif.com/colonne-libre-f8/gainsbourg-et-la-marseillaise-t1575.htm> consulté le 22 février 2010.
- LUXARDO H., 1989, *Histoire de la Marseillaise*, Plon, Paris.

²⁵ Site Internet : <http://www.debatidentitenationale.fr/bibliotheque/les-symboles-de-la-republique-26/> (consulté le 23 février 2010). Liste des symboles de la République française : *Le coq*. Il apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises. Il devient symbole de la Gaule et des Gaulois à la suite d'un jeu de mots, le terme latin "gallus" signifiant à la fois coq et gaulois. *Marianne*. Bien que la Constitution de 1958 ait privilégié le drapeau tricolore comme emblème national, Marianne incarne aussi la République Française. *Le 14 juillet*. Journée révolutionnaire parisienne devenue fête nationale, le 14 juillet associe aujourd'hui la solennité des défilés militaires et la convivialité des bals et des feux d'artifice. *Le sceau*. Marque distinctive et signe d'autorité, le sceau est détenu au Moyen Age et sous l'Ancien Régime par les différents pouvoirs civils ou religieux et par le roi lui-même. Le sceau actuel de la République est celui de la II^{ème} République, frappé en 1848. *Liberté, Egalité, Fraternité*. Héritage du siècle des Lumières, la devise " Liberté, Egalité, Fraternité " est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national. *Le drapeau*. Emblème national de la Vème République, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. *L'hymne national* : la Marseillaise (Rouget de Lisle). À l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme un hymne national. Elle accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

²⁶ Sur un plan pédagogique, il est intéressant de conclure ce volet sur *la Marseillaise* en faisant créer aux étudiants leurs propres parodies de l'hymne national sur un thème de protestation de leur choix : par exemple, l'accroissement des frais de scolarité, les examens, les parents, le chômage etc.)

- MONNIN I., BUI D., 2010, « Quand Vichy dénaturisait Gainsbourg », dans *NouvelObs.com*,
<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/culture/20100427.OBS3114/exclusif-quand-vichy-denaturalisait-gainsbourg.html>, consulté le 4 janvier 2011
- RIDING A., 1992, « Aux barricades, la Marseillaise besieged », dans *New York Times*, 03/05/1992,
<http://www.nytimes.com/1992/03/05/world/aux-barricades-la-marseillaise-is-besieged.html>, consulté le 28 février 2010.
- STEELE R., St ONGE S., St ONGE R., 1996, *La civilisation française en évolution I. Institutions et culture avant la V^e République*, Heinle & Heinle Publishers, Boston.
- TOULAT J., l'abbé PIERRE, 1992, *Pour une Marseillaise de la fraternité, A Noel*
- VERLANT G., 2000, *Gainsbourg*, Albin Michel, Paris.

Sites Internet principaux

- Assemblée Nationale : « Histoire et patrimoine », consulté le 20 février 2010.
<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/Marseillaise/hymne.asp>
- MARTINE J., 1998, <http://www.liberation.fr/tribune/0101252867-au-dela-du-sens-politique-et-historique-que-signifient-au-juste-les-paroles-de-notre-hymne-national-plongee-dans-des-pulsions-aussi-archaiques-qu-irrationnelles-les-fantasmes-de-la-marseillaise>, consulté le 22 février 2010.
- Site du Grand Débat sur l'Identité Nationale :
<http://www.debatidentitenationale.fr/bibliotheque/les-symboles-de-la-republique-26/>
 (consulté, le 23 février 2010).

DVD

- La Marseillaise de Rouget de Lisle*. Autour de l'hymne national français, un CD et un DVD pour retracer histoire et actualité de *La Marseillaise*. Ministère des Affaires Etrangères, 2003.

Dictionnaire

- Le Nouveau Petit Robert, 1996.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoît Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffélec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : Salih Akin (Rouen), Jacqueline Billiez (Grenoble), Karine Blanchon (Paris), Joëlle Gardes-Tamine (Paris 4), Jeanne Gonac'h (Rouen), Amélie Hien (Université Laurentienne, Canada), Cristina Johnston (Stirling), Germain Lacasse (Montréal), Emmanuelle Labeau (Aston), Laure Lansari (Reims-Champagne Ardenne), Emilie Née (Paris 3), Ambroise Queffélec (Université de Provence), Gwenn Scheppler (Montréal), Cyril Trimaille (Grenoble).

Laboratoire LiDiFra – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425